

RÈGLEMENT

Appel à projets / Travaux en cour(t)s 2018

OBJET

L'atelier 'Travaux en cour(t)s' 2018 se déroulera pendant la 18^{ème} édition d'*Un festival c'est trop court !*, festival européen du film du court de Nice (12-19 octobre 2018).

Cet atelier s'adresse aux auteurs de scénarios de court métrage, de tout genre et de tout niveau. 4 projets sont sélectionnés, 4 auteurs rencontreront 4 intervenants professionnels.

ARTICLE 1 / CONDITIONS D'ADMISSION

LE CANDIDAT

- Pour soumettre un projet, le candidat (10€) ou la structure porteuse (45€), devra être adhérent(e) à l'association Héliotrope au jour de dépôt : www.nicefilmfestival.com/heliotrope/devenir-adherent

- Pour soumettre un projet, le candidat devra être âgé de plus de 16 ans à la date d'inscription au concours. Pour les candidats mineurs, une autorisation parentale sera exigée.

- Les candidats doivent résider en Région Sud.

Sont également éligibles les projets dont le tournage est prévu en Région Sud, sous condition de fournir un justificatif (note et/ou repérage) montrant que la région fait partie intégrante du projet du film.

- Le candidat ne pourra présenter qu'un seul projet par édition, et n'être impliqué dans aucun autre.

LE PROJET

- Le projet devra être rédigé en langue française.

- Le projet devra être un sujet original. S'il s'agit d'une adaptation, le candidat devra avoir une option sur la cession des droits de l'œuvre adaptée.

- Le projet devra être cours d'écriture et n'avoir fait l'objet d'aucun jour de tournage.

- Le projet pourra être co-écrit et soumis avec l'accord écrit du co-auteur.

Attention, le festival prend en charge la venue et le repas pour une seule personne par projet.

ARTICLE 2 / INSCRIPTION

Les inscriptions seront ouvertes du 12 février au 12 juillet 2018.

Le dossier d'inscription devra être envoyé à l'association Héliotrope **avant le 12 juillet 2018**, via le formulaire en ligne sur le site www.nicefilmfestival.com/ufctc2018/#/, rubrique 'Travaux en cour(t)s', auquel devront être jointes les pièces suivantes :

- Synopsis, note d'intention et scénario dans un même fichier.
- Justificatif de domicile (ou une note justifiant le tournage en Région Sud)
- Curriculum Vitae (CV) du candidat - la photocopie d'une pièce d'identité
- Documents supplémentaires souhaités (précédentes œuvres par exemple).

ATTENTION : Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

ARTICLE 3 / SÉLECTION POUR L'ATELIER

- Les projets sont soumis à l'appréciation d'une commission dont les membres sont choisis par l'association organisatrice du festival.
- Les projets sélectionnés seront annoncés (*par courriel ou téléphone*) le **03 septembre 2018**.

ARTICLE 4 / DÉROULEMENT DE L'ATELIER

- Séance de pitches libre : les auteurs sélectionnés auront une dizaine de minutes pour exposer leur scénario, leur intention et leur avancement.
 - Entretiens individuels : 4 rencontres de 30 minutes entre un auteur et un intervenant : conseils, axes de réécriture, apports juridiques ou créatifs, questionnements des candidats.
- Prévoir le temps de la matinée et du repas avec candidats, intervenants, et représentants du festival.*

ARTICLE 5 / LAURÉAT DE L'ATELIER

- A l'issue de l'atelier, les intervenants de l'atelier sélectionneront un projet et annonceront le lauréat lors de la cérémonie de clôture du festival, le vendredi 19 octobre 2018.
 - Le lauréat et son projet seront sélectionnés d'office à l'atelier de réécriture 'Jeunes Auteurs' du Festival Tous Courts d'Aix-en-Provence en décembre 2018.
- Le festival met en relation le lauréat avec l'équipe d'Aix-en-Provence.*

ARTICLE 6 / ACCRÉDITATION ET VENUE AU FESTIVAL

Nous vous recommandons de prévoir deux nuits, pour assister au **Nice Short Meeting** (*parcours de rencontres professionnelles*) jusqu'à la cérémonie de clôture et l'annonce du lauréat le vendredi 19 octobre 2018.

- Tous les porteurs de projets (sélectionnés ou non) peuvent être accrédités pour participer à la 18^{ème} édition d'*Un festival c'est trop court !* Les candidats sont en charge d'en faire la demande.
- Le festival prend en charge le transport aller-retour des candidats, ainsi que le repas suivant l'atelier (*dans la limite des prix fixés par le festival par repas et par invité*).
- Le festival facilitera votre hébergement dans la mesure du possible, en vous faisant profiter de nos offres partenaires ou en vous mettant en relation avec notre réseau d'hébergements chez l'habitant.

ARTICLE 7 / LITIGES

Les demandes de participation à 'Travaux en cou(t)s' impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'organisation du festival se réserve le droit d'accorder des dérogations éventuelles en vue de régler des cas non prévus par le présent règlement.

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours.